



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Don d'organe

Question écrite n° 4677

Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les problèmes de financement que connaissent les associations de dons d'organes et de tissus humains. Sachant que leur action tend à sauver des malades, à améliorer la vie de beaucoup d'autres et qu'elles permettent de plus à la collectivité et aux services sociaux de réaliser d'importantes économies, ne serait-il pas normal qu'elles bénéficient officiellement d'une aide financière. Il lui demande par conséquent ce qu'il envisage de faire pour les aider.

Texte de la réponse

Reponse. - L'action généreuse d'information menée par certaines associations en vue de promouvoir le développement des dons et des greffes d'organes répond tout à fait aux orientations du ministère de la santé et ne peut être que vivement encouragée. C'est pourquoi la Fédération française pour le don d'organes et de tissus humains (FFDOT) bénéficie régulièrement depuis 1982 d'une subvention annuelle destinée à faciliter son fonctionnement. Mais les crédits limités dont dispose le ministère de la santé pour ce type d'intervention ne permettent pas de soutenir les différentes associations locales qui poursuivent le même objectif et qui sont pour la plupart regroupées au sein de cette fédération.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4677

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3085